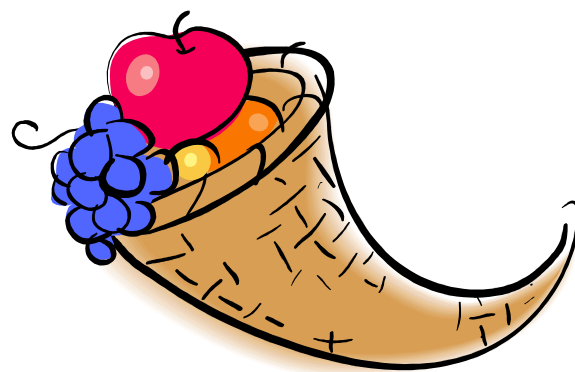


N°44

Septembre 2010

LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON



Votations- vote anticipé

Dès la réception du matériel de vote, chaque citoyen actif peut exercer son droit, soit voter de manière anticipée par correspondance.

Les certificats de vote seront retournés à la Commune de Bas-Intyamou

- soit par courrier, en affranchissant l'enveloppe
- soit en les déposant dans la boîte à lettres de la commune à Enney.

Les citoyens qui votent de manière anticipée doivent insérer leur enveloppe de vote dans le certificat et ne pas oublier de signer ce dernier.

Les certificats qui ne sont pas signés, ainsi que les enveloppes de vote qui sont déposées seules dans la boîte à lettres sont considérés comme un vote nul.

Le vote anticipé est clos le dimanche du scrutin, à 10.00 h.

The image shows a form titled "Certificat de capacité civique" from the Commune de Bas-Intyamou. It is for a "Votation fédérale du 26 septembre 2010". The form includes a section for the voter's signature, a section for the return address (Monsieur Paul Echantillon, Rue du Test 99, 1111 Exemple-sur-Ville), and a section for the postal code (PP 1667 Enney). There are also instructions about the envelope and the deadline for the vote.

Bureau électoral de la commune de Bas-Intyamou
Route du Tôl 1
1667 Enney

Certificat de capacité civique
Commune de Bas-Intyamou
Bureau de vote: bâtiment de l'école d'Enney
salle du rez-de-chaussée

Votation fédérale du 26 septembre 2010
Le bureau de vote est ouvert:
Dimanche: 11 h - 12 h

VOTE ANTICIPÉ.
Sous peine de nullité, veuillez apposer votre signature manuscrite à l'endroit indiqué

Signature: _____

En vertu de l'article 282 CP, celui qui, sans en avoir le droit, aura voté sera puni d'une amende.

PP
1667 Enney

Monsieur
Paul Echantillon
Rue du Test 99
1111 Exemple-sur-Ville

Affranchir pour le retour
Les enveloppes non ou insuffisamment affranchies sont refusées.

VOTE PAR CORRESPONDANCE: Veuillez biffer votre adresse qui doit toutefois rester lisible.

Affranchir svp.

Ne pas oublier de signer votre certificat de vote !

Ne pas oublier d'affranchir votre enveloppe si elle est déposée à la Poste

Endiguements

Les fortes pluies qui se sont abattues sur le massif de la Vudalla les 4 juillet et 24 août derniers ont fait gonfler les ruisseaux du Bry et d'Afflon. Des matériaux (blocs de pierre, gravier, bois) se sont accumulés dans les dépotoirs aménagés dans le cadre des travaux d'endiguements récemment réalisés.

C'est lors d'événements naturels comme ceux-ci que nous nous rendons compte dans la pratique de l'utilité d'ouvrages d'endiguements comme ceux réalisés l'an dernier au ruisseau du Bry. Ces ouvrages remplissent parfaitement leur rôle, à savoir stopper et stocker les matériaux charriés par le ruisseau, avant que ceux-ci atteignent des zones habitables.

Sur le secteur d'Estavannens, certains ruisseaux se sont aussi considérablement remplis lors de l'orage du 24 août dernier. Les lits de ces rivières ont été nettoyés et les matériaux qui les obstruaient ont été évacués.

Ecole d'Estavannens

Le dossier de la rénovation de l'Ecole d'Estavannens va prochainement passer une étape supplémentaire, à savoir la mise à l'enquête publique du projet complet.

Le dossier préliminaire a déjà circulé dans les différents services du Canton et le projet a été adapté aux exigences émises par nos instances cantonales. Les préavis des services sont, à quelques conditions près, favorables.

Au niveau de la réalisation à proprement parlé, la mise en soumission des travaux va intervenir très prochainement. Certains postes seront soumis à la procédure des marchés publics car le montant des travaux estimé est conséquent.

Alarmes inondation



Nous constatons ces dernières années une recrudescence de multiples inondations simultanément.

Que faire ?

- Mettre rapidement sur pied le CSP (corps des sapeurs-pompiers) Bas Intyamon par le biais du 118.
- Par la suite à fin de décharger le 118 appeler un de nos locaux du feu ou une permanence est assurée dès notre mise sur pied.

**Local du feu Enney 026 921 91 83 ou
local du feu Grandvillard 026 928 10 33**

Notre centraliste prendra vos coordonnées et en informera la direction d'intervention.

Immédiatement la direction d'intervention établit les urgences et fixe les priorités d'interventions en fonction du personnel et des moyens à disposition. Il peut s'avérer que votre cas soit traité sur le tard en raison de ce qui précède.

En cas de gros orages, surveillez vos alentours de maison, vos sauts de loups et fermez toutes les portes intérieures.

Il peut s'avérer judicieux de couper l'électricité au sous-sol.

Le CSP Bas-Intyamon mettra tout en œuvre pour vous venir en aide.

CSP Bas-Intyamon
Votre sécurité – Notre passion

Vente de fagots de dé

La commune de Bas-Intyamou vend des fagots de dé pour le jardin ou le cimetière, au prix de CHF 5.00 le fagot.

La vente aura lieu le samedi 23 octobre 2010 **entre 10.00 et 11.30 h.** à la déchetterie communale à Enney. Il ne vous sera pas envoyé de convocation, ni de rappel.

Le bulletin de commande ci-dessous est à retourner au bureau communal d'ici au 11 octobre 2010

Nom Prénom

Domicile :

Commande : fagots de dé, au prix de CHF 5.00 le fagot.

Signature :

Routes communales

En prévision des travaux de déneigement des routes communales, une inspection de nos chemins a été faite. Au vu des constatations, il nous paraît opportun de relever la teneur de la loi sur les routes du 15 décembre 1967, qui traite des murs, clôtures et plantations :

Art. 93a – 1. Murs et clôtures

¹ Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Cette distance peut être augmentée par voie de règlement communal.

² Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.

³ La hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1,65 m de la chaussée est de 1 mètre dès le niveau du bord de la chaussée correspondant. Au-delà de cette distance de 1,65 m, une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.

⁴ Des dérogations peuvent être accordées, en particulier pour des murs de soutènement et des installations antibruit.

⁵ Le règlement d'exécution définit les types de clôtures légères ou provisoires qui peuvent être implantées à 75 centimètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des chemins publics de dévestiture situés dans la zone à bâtir.

Les clôtures et barrières plantées trop près d'une route communale constituent des dangers pour les piétons qui ne peuvent plus se réfugier sur le bas côté de la chaussée lorsqu'ils croisent un véhicule. Nous pensons particulièrement aux personnes avec un landau ou une poussette, aux enfants, aux personnes âgées et tout autre promeneur.

Ces barrières représentent aussi des complications sérieuses pour les travaux de déneigement car elles sont facilement dommageables avec les engins de travail.

Emondage des arbres et arbustes

Les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au

1^{er} novembre de chaque année.

Nous vous rappelons ci-dessous les dispositions de la Loi :

Art. 94	<p>Haies vives</p> <p>Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m du bord de la chaussée, le long des routes publiques. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au dessus du niveau de la chaussée.</p> <p>Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.</p> <p>Tout débordement des haies vives sur le trottoir ou sur la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas de la limite de propriété.</p> <p>Au besoin, les Autorités pourront imposer des mesures supplémentaires afin de garantir la sécurité.</p>
Art. 95	<p>Arbres</p> <p>Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m au dessus de la chaussée.</p>

Les branches peuvent être évacuées dans les déchetteries communales attribuées à chaque village. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déverser des débris, du gazon, branches ou tout autre déchet le long des cours d'eau et dans les forêts.

Nous remercions les propriétaires concernés de suivre ces directives, ceci pour assurer la sécurité à tous les usagers de la route.

Sacs à poubelle pour les enfants en bas âge et pour les personnes incontinentes

La commune octroie chaque année 4 rouleaux de sacs à poubelle de 35 litres aux familles qui ont des enfants âgés jusqu'à 3 ans.

Chaque famille reçoit, deux fois par année en mai et en novembre, une carte à échanger dans les commerces de la commune, soit à Enney ou à Villars-sous-Mont.

Depuis cette année, les personnes âgées ou malades qui doivent porter des protections en permanence, peuvent aussi bénéficier des sacs à poubelle gratuits. Il est octroyé 4 rouleaux par année et par personne, sur présentation d'une attestation médicale à l'administration communale.

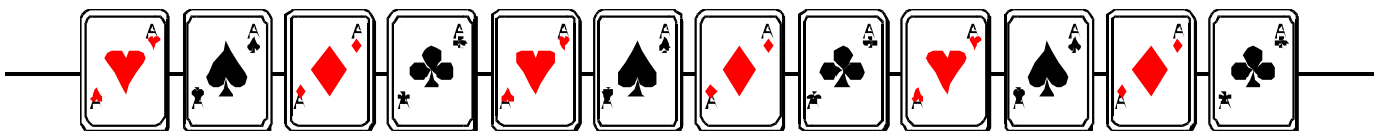
Animation du 3^{ème} âge

Avec cœur, dynamisme et bonne humeur, des dames bien intentionnées s'occupent d'animer des après-midi pour les personnes du 3^{ème} âge à la salle de l'Auberge à Enney. A partir de la Toussaint, ces réunions ont lieu chaque jeudi après-midi dès 13.30 h. et chacun y est cordialement invité.

Pour d'éventuelles questions et autres problèmes de transport,

- Mme Marie-Louise Caille (☎ 026 921 19 83) et
- Mme Christine Wicky Théraulaz (☎ 026 921 10 74)

sont à votre écoute.



Calendrier de l'intersociété d'Enney

DATE	au		SOCIETE	MANIFESTATIONS
OCTOBRE				
15.10.2010			<i>SKI & SNOWBOARD CLUB</i>	Assemblée à 20h à Enney
31.10.2010			<i>TIR</i>	Loto à Enney
NOVEMBRE				
06.11.2010			<i>SKI & SNOWBOARD CLUB</i>	Match aux cartes
21.11.2010			<i>CHANT</i>	Médaille Bene Merenti Mme Bernadette Kaeser
28.11.2010			<i>MUSIQUE</i>	Loto
DECEMBRE				
04.12.2010			<i>SKI & SNOWBOARD CLUB</i>	St-Nicolas
05.12.2010			<i>SKI & SNOWBOARD CLUB</i>	Loto O.J.
17.12.2010			<i>SIVE</i>	Fenêtre de l'Avent
26.12.2010	au	12.01.2011	<i>SKI & SNOWBOARD CLUB</i>	Camp de ski
29.12.2010			<i>SKI & SNOWBOARD CLUB</i>	Journée des parents
JANVIER				
15.01.2011			<i>AUBERGE</i>	Souper de la cagnotte
16.01.2011			<i>FC HAUTE-GRUYERE</i>	Loto Pringy
21.01.2011			<i>SKI & SNOWBOARD CLUB</i>	Sortie nocturne
30.01.2011			<i>SKI & SNOWBOARD CLUB</i>	Loto
FEVRIER				
06.02.2011			<i>FC HAUTE-GRUYERE</i>	Loto à Pringy
11.02.2011			<i>SIVE</i>	Assemblée
19.02.2011			<i>SKI & SNOWBOARD CLUB</i>	Sortie nocturne
MARS				
12.03.2011			<i>SKI & SNOWBOARD CLUB</i>	Sortie annuelle
20.03.2011			<i>MUSIQUE</i>	Loto des Cadets à Enney
27.03.2011			<i>FC HAUTE-GRUYERE</i>	Loto Juniors à Pringy
AVRIL				
08.04.2011	et	09.04.2011	<i>MUSIQUE</i>	Concert à Albeuve
15.04.2011	et	16.04.2011	<i>MUSIQUE</i>	Concert des tambours à Gruyères
16.04.2011	au	22.04.11 yc	<i>AUBERGE</i>	Vacances
MAI				
JUIN				
10.06.2011	au	12.06.2011	<i>MUSIQUE</i>	Fête cantonale des jeunes musicales à Montbovon

INTERSOCIETE – ENNEY – SAISON 2010-2011 :

Numéros utiles :

Présidence : Mlle. Isabelle Seydoux ☎ 026/ 921.34.03

Vice-présidence : M. Philippe Thorin, membre du FC ☎ 026 921 33 87

Location de matériel : M. Jean-Joseph Thédy ☎ 026 921 14 34
(tables, bancs, chaises, bars)

A la découverte des Fenêtres de l'Avent

Village d'Enney

2010

Chers villageois,

Pour égayer vos soirées de décembre, nous vous proposons : soit d'ouvrir une fenêtre de l'Avent, soit de venir les découvrir et partager un moment convivial avec les gens de votre village.

Pour les personnes ou les groupes qui décorent leur fenêtre et offrent thé, vin chaud et friandises, c'est une façon de participer à la vie du village. Pour toutes les autres, c'est un moment où l'on vient remercier ces gens pour leur investissement, mais surtout c'est un moment de rencontres et d'échanges sympathiques.

Un calendrier de décembre sera affiché dans la vitrine de l'épicerie Pasquier dès le début novembre. Chacun pourra y réserver son jour.

Alors, cette année, jetez-vous à l'eau et sortez vos ciseaux, colle, papier, bougies et idées de décoration ! (Rappelez-vous ! il ne s'agit pas d'un concours, mais d'une animation d'hiver)

Et pour les autres, venez nombreux à chaque fenêtre.

Bien à vous.

Les membres de l'Intersociété

Les rencontres de l'Avent 2010 à Estavannens

Chers amis d'Estavannens et d'ailleurs,

C'est le temps de l'automne. La période de l'Avent approche et la Société d'Intérêts Villageois aimerait partager des rencontres conviviales durant ce temps.

Ces moments d'échange sont précieux pour la vie des villages. Pour cette raison, nous vous invitons à organiser une soirée de rencontre et à offrir du thé, du vin chaud et des friandises. Veuillez annoncer le choix de votre date, sur semaine ou durant le week-end, en vous inscrivant auprès d'Anne-Marie Seydoux (079 473 54 27) d'ici au 15 novembre.

Le calendrier de l'Avent débute, cette année, le dimanche 28 novembre.

En vous remerciant pour votre nombreuse participation et votre intérêt, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Le Comité

LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE L'INTYAMON

se réjouit de vous rencontrer lors de son

CONCERT ANNUEL DE NOEL

Le 05.12.2010 à 17H

PREMIERE PARTIE: LE CHOEUR D'HOMMES: CANDY

Choeur d'hommes de Candy, Bulle.

Le Chœur d'hommes de Candy est né en 2002 de la passion pour le chant d'un petit groupe d'amis issus pour la plupart de la Gruyère. Le nom du chœur est tiré du lieu où il a été fondé : le domaine agricole d'un membre.

Objectif principal du Chœur de Candy : maintenir le riche répertoire du chant populaire fribourgeois pour voix d'hommes.

2EME PARTIE. LE QUATUOR DE SAXOPHONES: SEXY SAX.

Le quatuor Les Sexy Sax, Bulle

Composé de saxophonistes étudiants au Collège du Sud et élèves du Conservatoire dans la classe de Philippe Savoy, le quatuor Les Sexy Sax s'est créé en 2007 à l'occasion du Concours des solistes fribourgeois. Il y rafle la première place lors des éditions 2008 et 2010. . Les Sexy Sax possèdent un répertoire varié : œuvres classiques, compositions modernes, jazz, danses et ragtime.

**THE CHAUD ET TRESSE SERONT SERVIS A L'ISSUE DU CONCERT
COLLECTE A LA SORTIE**



**5e Championnat
fribourgeois de jass
des seniors**



Déroulement :

Après le formidable succès rencontré l'année dernière (1724 participants), ce championnat est remis sur pied en **2010** Il est réservé aux personnes de 55 ans et plus. Un match aux cartes éliminatoire est organisé dans chaque district. Une planche de prix alléchante (lingots d'or, jambons, plats de viande, bons d'achats, etc.) récompensera les gagnants (un tiers des joueurs), les autres recevant un prix de consolation. Un certain nombre de joueurs (en principe 20 %) sera qualifié pour la finale cantonale.

LE MATCH DU DISTRICT DE LA GRUYERE AURA LIEU

JEUDI 14 OCTOBRE 2010, 14 HEURES.

à l'Auberge de la Croix-Verte, Echarlens

Finance d'inscription : 20 fr. y compris une collation (spaghetti, sauce bolognaise)

Renseignements et inscriptions :

Bernard Pillonel, responsable du championnat, **tél. 026 - 402 97 54**

ou sur le site Internet www.jass-fribourg.ch

Pro Senectute, Canton de Fribourg

Foyer de jour La Famille au Jardin

La Famille au Jardin

Foyer de Jour pour personnes présentant d'importants troubles de la mémoire, de type Alzheimer.

Römerswil 4 1717 St-Ursen
Tel 026 3212013 Fax 026 3213924
E-Mail: info@la-famille-au-jardin.ch

Pour information

026 321 20 13

www.la-famille-au-jardin.ch

Le foyer de jour « La Famille au Jardin » accueille en journée, les personnes présentant d'importants troubles de la mémoire de type Alzheimer.

Les jours d'ouverture sont

**les lundi, mercredi, jeudi et vendredi,
de 9h00 à 17h00.**

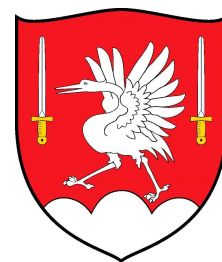
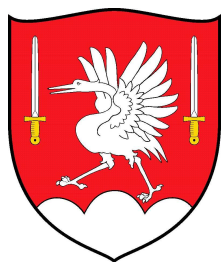
La Famille au Jardin offre pour la personne elle-même :

- un accueil personnalisé, une aide physique et morale dans tous les domaines nécessaires.
- Une vie sociale avec de la convivialité, des activités adaptées aux ressources de chacun.

Pour la famille :

- une journée de répit aussi souvent que désirée.
- L'assurance d'une prise en charge de la personne accueillie par un personnel qualifié, dans des conditions de sécurité et de bien-être.

**Le coût d'une journée en foyer est de fr. 50.- par jour.
Sur demande, le transport peut être organisé**



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamou Route du Tôt 1, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamou.ch
E-Mail		commune@bas-intyamou.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

Le bureau communal sera fermé le lundi 1^{er} novembre 2010, jour de la Toussaint.